

Madame la Présidente du CHS-CT de la Haute-Loire,

Comme sollicité lors du CTL des 2 et 3 décembre dernier, les représentants de la CGT FIP 43 demandent au CHS-CT de se réunir en urgence pour avis sur les conséquences des restructurations prévues en 2021 tant en terme de conditions de travail que de santé au travail.

Le CTL précitait à démontrer l'urgence de ces questions. Les avis du médecin du travail et de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) sont sans ambiguïté, dans la manière de mise en place de ces restructurations ((dimensions sur lesquelles une vigilance doit être particulièrement présente....informer le plus en amont possible....).

Déjà des mises en places prévues au 01/01/2021 sont reportées par les préfets comme en Corse du sur par exemple de 6 mois.

Le bon sens et surtout la santé et la sécurité des agents agents doivent prévaloir. Pour notre département les représentants des personnels vous ont démontré magistralement qu'il fallait reporter ces restructurations au moins au 01/01/2022. Les manifestations, nombreuses, des élus du département doivent, aussi, être prises en compte.

La CGT FIP 43 vous demande expressément de faire suivre cette demande à Bercy et particulièrement à notre directeur général M. Fournel Jérôme qui nie ces évidences en osant même déclarer que la démocratie sociale est respectée alors qu'il reconnaît justement le large désaccord de l'immense majorité des agents dont il a la responsabilité. Est-ce cela le dialogue ou la concertation dont il ose se prévaloir?

La CGT FIP 43 déclare que nous sommes tous des fonctionnaires. Que l'immense majorité d'entre nous avons une conscience professionnelle exemplaire qui a été soulignée haut et fort par nos ministre au plus fort de la crise sanitaire au printemps dernier (07/05/2020). M. Fournel, lui même, s'est félicité, à plusieurs reprises, de notre travail exemplaire.

Aujourd'hui, au delà de tout dogme, il doit pouvoir suspendre ces restructurations décidées sans réelle concertation et imposées à marche forcée.

La CGT FIP 43 déclare que celles et ceux qui s'entêteront dans ce sens doivent savoir que leur responsabilité est engagée et que dans l'avenir ils pourraient être amener à répondre devant la justice de leurs actes, comme en fin 2019 l'ont fait les responsables de France Télécom pour leurs action de la fin des années 2000. Ils ont été durement sanctionnés ainsi que l'entreprise qui n'a pas fait appel, reconnaissant sa faute.

Nous demandons à ce que tous les points traités en CTL donnent lieu à un avis distinct.

Cordialement

Les représentants CGT FIP 43

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [DL CHS-CT](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Interpellation présidente CHS-CT sur NRP - 43

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Leave this field blank
